

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] observations enquête PPRS de Lourdes
Date : Fri, 21 Sep 2018 14:46:01 +0200
De : > Mapie Armengaud (par Internet) <mp.armengaud6565@gmail.com>
Répondre à : Mapie Armengaud <mp.armengaud6565@gmail.com>
Pour : ddt-enquete-publique@hautes-pyrenees.gouv.fr

Veillez trouver en PJ mes observations concernant l'enquête PPRS de Lourdes.

MP Armengaud

—Pièces jointes :—————

PPRS observations.docx

16,0 Ko

OBSERVATION ENQUÊTE PPRS ville de LOURDES

par Marie-Pierre Armengaud,

30, avenue Peyramale

65100 LOURDES

06 70 48 16 68

Domiciliée et chef d'entreprise à Lourdes, le projet du PRS m'interpelle sur plusieurs points :

> aspect financier :

- Coût du diagnostic

Établi par des prestataires certifiés, ils factureront à outrance une compétence peu concurrentielle.

- Financement des travaux : non structurels et structurels.

Nombreux d'entre serons incapables de financer ces lourds travaux malgré les aides annoncées et le plafonnement à 10% de la valeur vénale. Nos entreprises ne dégagent plus de rentabilité et sont contraintes à de nombreuses obligations : mises aux normes de sécurité et d'accessibilité, prévention contre les inondations.

Cette situation s'applique aussi aux bâtiments communaux (+/- 100 bâtiments à charge). Nous entendons tous les jours que les caisses de la ville sont vides : la fiscalité des contribuables va encore augmenter!

Cela n'est plus supportable !

> aspect assurance :

Si les travaux ne sont pas effectués, les compagnies d'assurance ne vont plus garantir ce risque. Injustice totale entre les propriétaires qui auront les moyens de faire les travaux et ceux qui, ayant acquis, à leur insu, un immeuble dont les fondations sont sismiquement fragiles, et qui ne peuvent plus s'endetter.

Le marché immobilier lourdais va s'effondrer

> aspect patrimonial :

Pour les familles qui ont fait un partage de succession, l'évaluation de la maison familiale ne sera plus juste; quid de l'héritier qui a gardé la maison familiale et qui a dédommagé ses frères et sœurs ? Quels recours existent-ils?

> problème économique :

Notre paysage urbain de bâtiments en friche va donc se développer, renforcé par le PPRS. Notre économie, basée sur le tourisme, déjà en grande difficulté, ne pourra se redresser : les tour-opérateurs fuient les sites touristiques en friches, l'emploi va s'effondrer.

Ce projet de PPRS a donc des conséquences gravissimes pour notre ville

Les organismes financiers, déjà peu enclin à aider les investisseurs, vont trouver dans le PPRS un argument définitif pour se désengager à aider les petites PME.

L'écrémage économique va s'accélérer.

Dans ce contexte, même si quelques propriétaires auront les moyens de se mettre aux normes, ils seront isolés au milieu d'un ensemble incapable d'y parvenir : quelle pertinence économique ?

En conclusion, il faut revenir à la raison, et adapter les contraintes du PRS aux conditions dégradées de l'hôtellerie lourdaise de 2018. La précarité de cette dernière est telle qu'il suffit d'une telle mesure règlementaire pour la faire vaciller sur sa base, et s'effondrer.

Cordiales salutations

M.-P. A.